

CONSEIL MUNICIPAL Procès-Verbal

MERCREDI 09 NOVEMBRE 2022 à 19H30

Espace du Vivier

Ouverture de la séance : **19h33**

Fin de la séance : **21h56**

1 - Karine HUNKELER	P	7 – Laurence LAINE	P	13 – Michèle BELLET	P
2 - Gilles FRELAUT	P	8 – Sandrine LUCAS	AP	14 – Véronique BRUNEL	P
3 - Mireille ELIE	P	9 – Valérie FERLET	P	15 – Jocelyne VASSE	P
4 – Pascal TACCONI	P	10 – Jean-Marc PRUVOST	P	16 – Daniel MONFRAY	P
5 - Sabrina CATEL	AP	11 – Jacky HUCHER	AP	17 – Oriane MARTINON	A
6 – Daniel POUILLAIN	AP	12 – Armelle MOUSSE	P		

Pouvoirs : Sabrina CATEL a donné pouvoir à Gilles FRELAUT
Daniel POUILLAIN a donné pouvoir à Karine HUNKELER
Jacky HUCHER a donné pouvoir à Jean Marc PRUVOST
Sandrine LUCAS a donné pouvoir à Valérie FERLET

Absent Excusé : //

Absente : Oriane MARTINON

Nomination d'un secrétaire de séance : **Pascal TACCONI**

Mme la Maire informe le Conseil Municipal que la séance est enregistrée ce qui facilitera la rédaction du procès-verbal.

Mme la Maire informe le Conseil Municipal de la suppression des points suivants :

- Admission en non-valeur – En attente d'un complément d'information de la Trésorerie,
- Décision Modificative – Budget SPANC - En attente d'un complément d'information de la Trésorerie.

Mme la Maire demande autorisation au Conseil Municipal de voter toutes les délibérations à mains levées, l'unanimité est obligatoire.

VOTE		
Abstention	Contre	Pour
/	_/_	_16_

I. ADMINISTRATION GENERALE

❖ Procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2022

Document joint à la convocation

VOTE		
Abstention _ 1 _	Contre _ / _	Pour _ 15 _

Débat :

Convention Association Caravelles

Armelle MOUSSE : la convention devait être transmise avant signature à chaque membre du conseil afin de l'étudier et y apporter des modifications.

Michèle BELLET : le document n'a pas été transmis aux membres du Conseil.

Mme la Maire : les modifications souhaitées lors du dernier Conseil ont bien été apportées sur le document, la convention signée sera transmise au membre du Conseil et si toutefois des modifications devaient être apportées, un avenant serait rédigé.

Rédaction du PV :

Armelle MOUSSE : les comptes rendus comme cela sont intéressants, toutefois nous ne savons pas quand s'arrête l'intervention de quelqu'un et quand arrive la réponse, c'est le cas à la page 11 du PV de juin 2022, on se demande si la personne pose la question ou si elle donne la réponse.

Mme la Maire : la ponctuation sera indiquée comme une pièce de théâtre.

Tarifs Communaux 2022 :

Armelle MOUSSE : je demande à ce qu'une phrase soit retirée du débat n'étant pas à l'origine de celle-ci «les commerçants contrairement aux associations se font de l'argent en utilisant le matériel de la commune».

Mme la Maire : propose de réécouter les échanges – *Après vérification ces propos ont été tenus par Mme la Maire, cela a été dit dans un contexte de comparaison entre entreprise et bénévolat.*

Vente de la propriété ROUET :

Armelle MOUSSE : page 14 concernant la vente de la propriété Rouet, Mme la Maire indique qu'un accord commun a été signé avec Monsieur WERNER.

Mme la Maire : revient sur ces propos tenus lors du précédent Conseil, seul Monsieur Werner s'est engagé à ouvrir son jardin (en fixant des horaires) pour en faire bénéficier les habitants, cet engagement a été verbal - *Des réunions doivent se tenir sur le devenir de cette propriété. Une visite de la maison doit être programmée prochainement.*

(Abstention de Jean Marc PRUVOST)

Fin du débat